



## Mémoire

Tourisme, paysage et développement éolien  
dans la Baie-des-Chaleurs

Présenté par :  
Tourisme Baie-des-Chaleurs

Dans le cadre de la deuxième partie des audiences publiques du Bureau  
d'audiences publiques sur le parc éolien de Carleton-sur-Mer.

Carleton-sur-Mer  
14 novembre 2006

Le 9 novembre 2006,

Monsieur le commissaire Joseph Zayed  
Mesdames, Messieurs du BAPE,

Merci d'abord, merci de nous permettre de vous faire part de notre position dans le cadre de ce processus d'audiences publiques. Notre mémoire fera état de l'importance du tourisme dans la Baie-des-Chaleurs et de notre vision du développement éolien. Mais tout d'abord quelques mots sur notre organisme.

### **Notre organisme**

Tourisme Baie-des-Chaleurs est une corporation à but non lucratif dont la mission est de promouvoir la Baie-des-Chaleurs, l'un des beaux fleurons de la Gaspésie touristique, tout en travaillant à la concertation des intervenants touristiques de la région. Notre organisme rassemble quelque 80 (membres) intervenants touristiques représentant les secteurs de l'hébergement, de la restauration, des sites et des attraits, qui composent l'industrie. En terme de territoire, nos membres ont pignon sur rue dans les MRC d'Avignon et de Bonaventure.

### **Un tourisme centenaire**

Dans la Baie-des-Chaleurs, le tourisme fait partie intégrante de l'activité socio-économique depuis plus d'un siècle et demi. C'est en effet au milieu du 19<sup>e</sup> siècle que les premiers visiteurs débarquent dans la région, charmés par la beauté du paysage, avec ce contact privilégié entre la mer et la montagne, par la douceur du climat, la chaleur et l'accueil des habitants, et, bien sûr, les saumons de nos rivières. Tout au long du 20<sup>e</sup> siècle, la Baie-des-Chaleurs a été associée à la villégiature, cette forme de tourisme qui privilégie le séjour, plutôt que les déplacements quotidiens. Ainsi, au fil des ans, est née une tradition de tourisme qui fait partie de la personnalité propre de la Baie-des-Chaleurs.

## **Vers un tourisme durable**

De nos jours, le tourisme fait figure d'industrie et les organismes et les intervenants doivent sans cesse redoubler d'efforts et d'imagination pour courtiser les clientèles et faire en sorte que les séjours soient plus longs afin que cette manne très saisonnière permette aux hommes, aux femmes et aux collectivités de gagner leur vie.

Contrairement au siècle dernier, la région touristique de la Baie-des-Chaleurs ne vit plus en vase clos. Elle fait partie d'une grande région, d'une province, d'un pays, et de la planète, car la mondialisation touche aussi le tourisme. Pour qu'une région se développe en terme touristique, il faut qu'elle offre des expériences diverses et de qualité, tout en misant sur les valeurs associées au tourisme durable, un tourisme respectueux de l'environnement. Dans ce contexte, au-delà des attraits et des services, nos paysages ont été et demeurent encore aujourd'hui une valeur sûre et incontournable.

## **Tourisme et paysage**

Pour se convaincre de cet aspect « incontournable », il suffit de consulter les sondages faits auprès de la clientèle touristique pour se rendre compte à quel point le paysage est intimement associé à l'industrie touristique. Depuis que des visiteurs de toute provenance sont interrogés sur ce qu'ils apprécient en Gaspésie, le paysage ressort au premier rang parmi les facteurs qui ont motivé la décision de faire un séjour en Gaspésie.

Si la Gaspésie s'est taillée une réputation de région touristique unique, c'est en bonne partie à cause de ses paysages qui jalonnent le célèbre « Tour de la Gaspésie », que le Guide Michelin a salué comme étant un circuit de notoriété internationale. D'ailleurs, cet outil de référence pour les voyageurs faisait une mention particulière aux paysages dans le secteur de Carleton-sur-Mer ! Et ce n'est pas pour rien que le plan marketing 2005-2008 de l'Association Touristique Régionale (ATR) de la Gaspésie, réalisé par la firme DBSF, identifie le « Tour de la Gaspésie », avec son chapelet de mer et de montagnes, comme une symbolique très forte de la Gaspésie touristique.

Les paysages gaspésiens figurent parmi les éléments visuels marketing de première importance. Il suffit d'avoir jeté un coup d'œil sur la campagne télévisuelle « Gaspésie, je t'aime » mise de l'avant par l'ATR, l'été dernier, et

dans laquelle les paysages demeurent l'élément vainqueur de la région, associés à la culture, aux gens et aux attraits de la région.

Le paysage côtier de notre région s'inscrit parmi les beaux paysages visibles de la baie. Ce sont ces paysages que vend l'organisme Québec maritime sur les marchés internationaux, alors que de son côté, l'ATR de la Gaspésie, dont fait partie Tourisme Baie-des-Chaleurs, travaille à faire de la région une destination de calibre international, car la Gaspésie, avec son célèbre « Tour » et ses paysages tant spectaculaires que diversifiés, sont des éléments gagnants. Ce n'est pas pour rien que le tourisme en Gaspésie est reconnu comme étant un créneau d'excellence dans la stratégie de développement et de diversification de l'économie de la région.

À l'heure où il est de plus en plus question de tourisme durable, l'intégrité de nos paysages s'avère une condition essentielle pour assurer la pérennité et le renforcement de notre industrie touristique. Est-il besoin de rappeler que la désignation de la baie des Chaleurs parmi le club très sélect des plus belles baies du monde ne réfère pas seulement à son plan d'eau, mais aussi à ses rivages et aux paysages qui la borde.

## **Intégration et harmonisation de l'éolien**

Tourisme Baie-des-Chaleurs ne s'oppose en rien à l'énergie éolienne et au développement de cette forme d'énergie en Gaspésie. La région a besoin d'une diversification économique et l'éolien peut certes s'avérer une forme de développement qui soit profitable pour la région.

Mais la mise en place de cette nouvelle forme de développement ne doit pas se faire au détriment de ce qui existe actuellement au niveau économique dans la région. Nous sommes convaincus que le développement éolien doit s'harmoniser avec la région; il doit s'intégrer à la région si l'on veut vraiment qu'il fasse sa place et s'inscrive dans les forces de la région.

Cette règle s'applique, selon notre organisme, à la mise en place du parc éolien de Carleton-sur-Mer que désire construire le promoteur Cartier Énergie, de même que la ligne de transmission de la société Hydro-Québec qui doit raccorder le parc au réseau électrique de la société d'État. L'un et l'autre ne doivent pas s'imposer, mais doivent s'harmoniser et s'intégrer à l'environnement, au paysage et à la réalité touristique et économique des collectivités qui occupent ce territoire.

Actuellement, de nombreuses entreprises touristiques, membres de Tourisme Baie-des-Chaleurs, travaillent activement à renouveler leurs équipements, à moderniser leurs infrastructures, à former leur personnel, à obtenir une certification Qualité Tourisme Gaspésie, afin d'améliorer le produit offert, l'accueil et le service à la clientèle et la gestion de leur entreprise.

Tous ces éléments s'intègrent dans le développement et le renouvellement de l'industrie, afin de la rendre plus performante et plus rentable pour ceux et celles qui en sont les acteurs et les artisans. De cette façon, la Baie-des-Chaleurs pourra se distinguer quant à la qualité et à la diversité des expériences offertes à la clientèle touristique. Dans ce contexte, il serait déplorable que l'implantation de façon inappropriée de structure industrielle éolienne vienne fragiliser le développement de l'industrie touristique de la Baie-des-Chaleurs. L'harmonisation du parc éolien de Carleton-sur-Mer avec les paysages touristiques environnants est une condition sine qua non de son acception par notre organisme.

D'autant plus que Tourisme Baie-des-Chaleurs est fermement convaincu que le développement éolien peut être un atout pour la Gaspésie, mais à la condition de respecter l'intégrité du paysage, de s'harmoniser et de s'intégrer dans la réalité socio-économique et touristique de la Baie-des-Chaleurs.

Merci de l'attention portée à notre intervention !

Au nom du conseil d'administration,

*Nicole C. Allard*, présidente

Tourisme Baie-des-Chaleurs  
152A, Perron Ouest, bureau 202  
New Richmond (QC) G0C 2B0  
Téléphone : (418) 392-6500  
[tourisme@baiedeschaleurs.ca](mailto:tourisme@baiedeschaleurs.ca)  
[www.baiedeschaleurs.ca](http://www.baiedeschaleurs.ca)